

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Session plénière – Débat d’Orientations Budgétaires

Le Mans, vendredi 13 décembre 2019

Dominique LE MÈNER,

Président du Conseil départemental

Seul le Prononcé fait foi

Mes Chers collègues,

Nous nous retrouvons aujourd’hui pour débattre des orientations budgétaires 2020 de notre collectivité.

Cet exercice que je n’espère pas trop fastidieux va nous permettre d’effectuer un point d’étape quant aux évolutions et aux perspectives administratives, économiques et financières, au plan local et au plan national.

Ce débat va également nous permettre d’échanger sur les objectifs poursuivis par notre collectivité.

Il précèdera, enfin, notre session budgétaire des 6 et 7 février 2020, au cours de laquelle nous examinerons plus précisément les ressources dont nous disposerons et les crédits alloués aux différentes politiques publiques de notre département.

Mes Chers Collègues,

Ce DOB se déroule cette année dans un contexte particulier, puisqu’il marque l’entrée dans une séquence électorale de dix-huit mois qui nous conduira au renouvellement de l’ensemble des exécutifs des collectivités territoriales, les communes, les Départements, les Régions et le Sénat pour partie.

Vous le savez aussi bien que moi, les élus de nos territoires sont en première ligne dans une France « archipelisée », selon la formule de Jérôme Fourquet, dont une grande partie des habitants a le sentiment d’être délaissée et reléguée.

Face à ce sentiment latent d’abandon et à l’impuissance bien souvent ressentie par les élus locaux, le Département a un rôle éminent à jouer.

L'aménagement du territoire, le soutien aux collectivités doivent demeurer notre priorité.

Ils doivent être les instruments de sa visibilité, en des temps où son existence a été régulièrement questionnée, alors qu'il s'apprête à fêter ses 230 ans, gage de sa solidité et de sa valeur à traverser toutes les époques.

Je tiens à rappeler que depuis l'origine, le Département a été conçu comme l'incarnation de la collectivité locale de proximité, de solidarité, collectivité locale qui garantit et rétablit l'équité entre tous ses territoires : ses limites ne furent-elles pas fixées sous la Révolution pour que tout citoyen réside à moins d'une journée de cheval de son chef-lieu ?

Le Département a fait la preuve de son efficacité, comme de sa gestion raisonnée des finances publiques, alors que, au contraire, la dette de l'Etat ne cesse de croître.

Une collectivité, comme la nôtre, qui a fait siens les deux premiers actes de décentralisation, en mars 1982, puis en 2003, pour mettre en œuvre des dispositifs de proximité dans les domaines de compétence, nombreux, qui lui étaient octroyés.

Une collectivité remise en question depuis la loi NOTRe, qui lui a retiré des compétences importantes, comme le développement économique ou les transports, qu'elle avait su développer sur le terrain.

Une collectivité qui se voit rogner régulièrement ses ressources, ses financements et ses prérogatives, par un Etat qui semble jouer la stratégie de l'attrition à son encontre.

Alors que s'annonce un quatrième acte de décentralisation placé sous le titre de la loi « 3D » que seraient la Décentralisation, la Différenciation et la Déconcentration, je souhaite que notre Département expérimente de nouveaux dispositifs.

Je souhaite également que nous nous emparions de nouveaux champs de compétence et réinvestissions certains domaines dont nous avons été privés.

Cela afin de mieux prendre en compte les réalités locales et les besoins des territoires. C'est ce que nous avons fait en reprenant, avec succès, l'ensemble des anciennes routes nationales. C'est ce qui fera d'ailleurs l'objet de nouvelles propositions dans le courant de l'année 2020.

Au-delà des contingences politiques, la longue séquence électorale qui s'annonce impose également de nous interroger à court terme sur notre rapport au territoire et quant aux liens que nous entretenons avec nos collectivités partenaires.

Ce travail d'anticipation sera l'un des enjeux de l'année 2020, au cours de laquelle je souhaite organiser, ici même à l'Abbaye Royale de l'Epau, au printemps prochain, **les Assises de la Sarthe** réunissant l'ensemble des collectivités du département.

Dupliquant au niveau local le modèle des « Territoires Unis » porté au niveau national par l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et Régions de France, cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur le devenir de nos collectivités et de construire, ensemble, de nouvelles coopérations afin de régénérer l'action publique, au service des Sarthoises et des Sarthois et de nos territoires.

1. Une dynamique d'investissement, un engagement résolu au service des Sarthois et des territoires.

Mes chers collègues,

Notre engagement résolu au service des territoires se traduira en premier lieu par la décision d'accompagner le Service départemental d'Incendie et de Secours dans son projet de déploiement d'un système de télésurveillance permettant de détecter les feux de forêt sur l'ensemble du département.

Ce système, déjà expérimenté par plusieurs départements sujets à ces phénomènes, nous permettra de prévenir la répétition d'épisodes dramatiques comme ceux que nous avons connus au mois de juillet dernier dans tout l'Ouest de la France et dans toute la France.

Dans le domaine de l'Insertion et Logement, nous poursuivons notre participation à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et de leurs opérations d'aménagement : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, Opérations de revitalisation des territoires, ou encore le nouveau plan « Petites Villes de Demain » qui est actuellement en cours de préparation par l'Etat en lien avec nos collectivités.

Avec ses dispositifs spécifiques et ses clauses intégrées aux marchés publics, notre plan départemental d'insertion (PDI) a permis de proposer plus de 100.000 heures de travail durant l'année qui s'achève.

Nous poursuivons cette progression, afin que les investissements de notre collectivité contribuent à prévenir l'exclusion en ramenant les Sarthois sur le marché du travail lorsqu'ils en sont éloignés.

Cet engagement social, nous le traduirons aussi par une démarche volontariste au titre de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

En vue de la mise en œuvre de cette initiative, j'ai souhaité adresser un courrier au Ministre pour lui faire part des dispositifs existant dans notre Département et de notre souhait de compter parmi les Départements pilotes en la matière.

Sur les territoires, nous poursuivons notre plan de redéploiement et de réaménagement des accueils du public avec l'ouverture d'une nouvelle antenne Solidarité à Coulaines regroupant l'ensemble des services et l'aménagement de l'unité Le Mans Coëffort.

Enfin, le lancement opérationnel de notre mutuelle départementale « Sarthe Mutuelle » contribuera à favoriser l'accès de tous les Sarthois à une meilleure protection sociale, là aussi, ce sera un engagement tenu.

L'année 2020 sera également marquée par un tournant dans le déploiement de la fibre FTTH en Sarthe, avec le passage de témoin à notre partenaire Axione/Sartel. A la plus grande satisfaction des Sarthois, elle verra l'ouverture commerciale des lignes se déployer. Et je salue à ce titre l'arrivée d'un dixième opérateur sur notre réseau, qui s'appelle WeAccess.

Voilà la preuve de l'efficacité du Département, quand l'Etat peine à convaincre les opérateurs d'investir dans la téléphonie mobile en zone rurale. Si nous avons eu cette possibilité, je pense que la couverture téléphonique du département serait de bien meilleure qualité !

Parce qu'ils font partie du socle de nos compétences, qu'ils incarnent le rôle de notre collectivité partout en Sarthe et qu'ils contribuent à former la jeunesse de notre Département, nous poursuivrons nos opérations de restructuration et de rénovation dans de nombreux collèges.

Je pense au collège des Sources au Mans, au Vieux-Chêne à La Flèche, Kennedy à Allonnes et Léo Délibes à Fresnay, ou encore Pierre-Belon à Cérans-Foulletourte et Georges-Desnos à La Ferté-Bernard, et enfin au collège Josephine-Baker du Mans, dont les élèves et l'équipe pédagogique nous avaient réservé un accueil musical aussi réussi que chaleureux lors de son baptême et je tenais à le signaler en présence du président de la commission Réussite Educative.

La nécessité d'anticiper à laquelle je faisais référence, trouve sa traduction concrète dans les collèges. Aussi, engagerons-nous dans les prochains mois, une évaluation des futurs projets de restructurations majeures ou d'amélioration de la performance énergétique de nos locaux.

Ces études concerneront les collèges Jules-Ferry de Saint-Calais, Petit Versailles à La Flèche, Les Quatre Vents au Lude ou encore Le Joncheray à Beaumont-sur-Sarthe.

Autre secteur emblématique de l'action départementale, les infrastructures routières ne seront pas en reste, avec poursuite et l'achèvement de travaux d'aménagements routiers tels que le barreau provisoire de Connerré, la trémie du rond-point de l'Océane à Saint-Saturnin, la suppression attendue du passage à niveau de Rouessé-Vassé.

Je n'oublie pas les créneaux de dépassement sur la RD 357 ou les études de la déviation de Sillé-le-Guillaume, entre autres opérations...

Destinés à garantir la sécurité, à fluidifier le trafic ou à entretenir les routes, ces travaux bénéficient à l'ensemble des cantons de notre département.

Ils sont conçus et réalisés en lien systématique avec les élus des communes avoisinantes et en intégrant dans chacun de nos projets le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Car le développement durable figure aussi toujours au cœur de nos préoccupations. Toujours dans le cadre de notre démarche visant à anticiper les problématiques, le réchauffement climatique nous imposera en 2020 d'adapter notre politique départementale de l'eau.

En ce domaine, le Département doit rester le principal acteur local en la matière, en dépit des velléités de l'Etat de recentraliser cette compétence ou de mettre en avant les Conseils régionaux. Il s'agit, plus que jamais, d'une politique de proximité.

Dans la même veine, l'intégration du laboratoire départemental d'Indre-et-Loire au sein du GIP Inovalys, que j'ai l'honneur de présider, qui réunit depuis 2014 les laboratoires départementaux de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et de la Sarthe, cette intégration nous permettra d'atteindre une taille critique qui garantira une meilleure sécurité sanitaire, de réaliser des économies d'échelle, mais aussi de proposer nos services à d'autres partenaires, permettant ainsi au Laboratoire de se financer majoritairement.

La mutualisation, la pertinence et le succès de ce modèle incitent d'autres départements à nous rejoindre, d'ores et déjà nous avons reçu d'autres candidatures.

Nos efforts en matière de développement durable doivent aussi se conjuguer avec la protection de notre patrimoine naturel et de notre patrimoine historique.

J'en veux pour preuve la préservation et l'extension de nos Espaces Naturels Sensibles, notre soutien au Géoparc Normandie-Maine ou encore le développement des voies vertes. En 2020, avec le déclassement par la SNCF de deux premières voies sur le tronçon Montval > Bessé-sur-Braye et celui reliant La-Suze-sur-Sarthe à La Flèche entreront dans une phase active, incluant premiers travaux d'élagage, de débroussaillage et relevés complémentaires.

L'année qui s'annonce devrait également voir la finalisation du transfert du gisant de la Reine Bérengère dans le chœur de notre Abbatale puisque la DRAC nous a imposé un certain nombre de contraintes supplémentaires qui ont retardé le transfert.

Elle se traduira également par une vaste opération de réaménagement du quartier Chanzy à la suite de la déconstruction de la cité administrative, dont le projet de valorisation est en cours de finalisation.

Le parc Victor Hugo devrait bénéficier d'un agrandissement de plus de 1300m² qui sera intégralement accessible au public et les autres parties de la parcelle étant consacrées à la création du plateau sportif pour les élèves du Collège Berthelot, ainsi qu'à la mise en valeur des Blockhaus au travers de la création de l'Historial de la Sarthe.

Vous trouverez aussi sur vos pupitres, un ouvrage photographique du photographe sarthois Jean-François Mollière, « Puissantes mémoires », qui retrace l'histoire et la réhabilitation du site de la Visitation, ce nouveau quartier du Mans pour lequel le Département a apporté sa contribution importante.

Ces investissements sont appelés à se poursuivre, au travers d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement, mais aussi du contrat de plan Etat-Région qui est actuellement en cours de préparation.

2. Des finances saines, des engagements tenus.

Oui, mes chers collègues, nous pouvons nous satisfaire de la réalisation de nos engagements pris auprès des Sarthois et de leurs collectivités dans le cadre de notre projet de mandature « Ensemble pour la Sarthe, construisons notre avenir ».

Je tiens également à souligner que le niveau d'intervention du Département de la Sarthe auprès des communes s'est maintenu à un niveau très conséquent - de plus de 14 millions d'euros chaque année - en comparaison d'autres Conseils départementaux qui, sous la contrainte ou dans le cadre d'arbitrages à la suite de la loi NOTRe, ont supprimé toutes leurs aides.

Ce constat positif n'a pas pour but de nous décerner un satisfecit.

Il ne nous exonère pas de pratiquer une introspection. Bien au contraire, il nous y oblige, afin d'améliorer toujours plus la qualité des services rendus aux Sarthoises et aux Sarthois et d'anticiper l'avenir de notre Département.

Tracer des perspectives dans un contexte en perpétuelle évolution, c'est tout l'objet du débat qui nous allons avoir aujourd'hui.

Dans un contexte financier qui s'est avéré particulièrement délicat à la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe en 2015, mais nous avons su restaurer notre situation financière de notre collectivité au cours de ces 4 années.

La Sarthe figure parmi les Départements qualifiés de « vertueux », sans avoir pour autant renoncé à ses engagements en termes d'investissement et de politiques publiques.

Notre collectivité affiche en 2018, 70 millions d'euros d'épargne brute, soit un taux de 13%, qui est supérieur à la moyenne nationale (12%).

Notre dette par habitant s'élève à 351 euros par habitant sur la base des données 2017 de la DGCL, et si on y ajoute la dette spécifique au contrat de partenariat, c'est seulement 471 euros de dette par habitant, soit un ratio largement inférieur à la moyenne nationale, qui s'élève à 525 euros par habitant.

Cette gestion raisonnée n'a pas entravé notre capacité et notre volonté d'investir toujours plus pour préparer l'avenir des Sarthois.

Avec 141 euros d'investissement annuel par habitant, la Sarthe s'inscrit en effet au-dessus de la moyenne nationale des départements.

Malgré la perte de 291 millions d'euros de recettes induites par la loi NOTRe, notre gestion aura été raisonnée et nous aura permis de faire face à la hausse de nos dépenses obligatoires.

Mieux, nous aurons relevé ce défi tout en menant à bien des projets ambitieux en matière d'investissement.

L'amélioration sensible de ces ratios financiers nous permet d'envisager l'avenir plus sereinement.

Pour autant, c'est avec une certaine inquiétude que nous avons pris connaissance des mesures annoncées par le Gouvernement en matière de réforme des finances locales.

3. Une réforme aux conséquences imprévisibles

L'Etat, par le biais du Projet de Loi de Finances 2020, a décidé de faire peser sur les collectivités le poids de son propre déficit mais aussi, bien-sûr, de la suppression de la taxe d'habitation.

En transférant aux communes la part départementale de la taxe foncière, le législateur privera les Départements de leur autonomie fiscale.

En termes pratiques, et au regard de l'assainissement de nos finances départementales, cette disparition ne revêt pas un caractère déterminant pour la Sarthe.

Mais en termes d'affichage, elle rendra plus lisibles les impôts locaux pour chaque contribuable, un effort de simplification qu'on peut saluer.

Pour autant, cette réforme conduit à la disparition de notre autonomie fiscale, en remplaçant une fiscalité dynamique dont nous avons la maîtrise par un ensemble de taxes indirectes qui seront particulièrement sujettes aux variations de la conjoncture.

Ainsi, demain, nos ressources seront principalement assises sur la TVA, la Taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) et les Droits de mutation à titre onéreux.

De la sorte, les Départements, chefs de file de l'action sociale, dont les dépenses obligatoires et les dispositifs de solidarité sont destinés à amortir les retournements de conjoncture économique, vont désormais dépendre de ressources qui y sont elles-mêmes particulièrement sensibles.

C'est un des paradoxes de cette réforme, dont les effets doivent être surveillés avec la plus grande attention.

Je voudrais illustrer un instant cet impact de l'exposition au risque auquel nous soumet désormais cette réforme, par un exemple récent.

Après les nouvelles règles, la répétition de l'épisode économique de l'année 2013 - soit une année de croissance ralentie - produirait une baisse de nos recettes de l'ordre de 10 millions d'euros et une hausse de nos allocations RSA de l'ordre de 12,5 millions d'euros... c'est-à-dire 22,5 millions d'euros à trouver, sans disposer d'aucune marge de rattrapage fiscal.

De fait, la réforme des finances locales engagée par le gouvernement nous impose donc d'intégrer un risque économique accru dans nos prévisions.

4. Des orientations budgétaires alliant gestion raisonnée du fonctionnement et forte dynamique d'investissement.

Mes chers collègues

Vous le savez, nos orientations budgétaires 2020 s'inscrivent déjà dans une stratégie financière pluriannuelle.

Nos projections financières sur les deux années à venir ont été établies en fonction d'un double objectif : d'une part, la poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, fixée en début de mandat et confortée par le Pacte financier. D'autre part un effort d'investissement toujours soutenu au bénéfice de tous les territoires du département.

Nos dépenses de fonctionnement sont, demeurent et resteront maîtrisées. Ainsi, les projections des réalisations de l'exercice 2019, s'inscrivent dans les objectifs de la contractualisation, comme ce fut déjà le cas en 2018.

Cela nous permettra de compenser d'éventuelles augmentations du volet « obligatoire » de nos dépenses pour les années 2020 et 2021. Elles devraient donc rester dans les limites fixées par le contrat avec l'Etat.

Nous poursuivrons nos mesures de gestion active de la dette et la stratégie patrimoniale entreprise depuis le début de la mandature afin de réduire les coûts fixes.

Il en ira de même de notre politique de maîtrise de la masse salariale, sans que cela n'impacte les services rendus aux Sarthois.

Nos recettes de fonctionnement sont projetées en hausse de + 0,9 % en moyenne annuelle sur les exercices 2020 et 2021.

Cette prévision s'inscrit dans la perspective d'un maintien du produit des droits de mutation à leur niveau haut de l'année 2019, d'une hausse des recettes de fiscalité en lien avec les perspectives économiques stabilisées, ainsi qu'un gel des dotations de l'Etat.

L'épargne brute dégagée respectera le seuil de vigilance financière, que nous nous sommes fixés, à savoir 8 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ces résultats tangibles en matière de fonctionnement nous permettront de poursuivre la politique ambitieuse d'investissement qui constitue le deuxième grand axe de notre orientation budgétaire.

Voici donc illustrées les principales orientations de notre collectivité pour l'année à venir, dont nous allons être amenés à débattre.

Mes chers collègues,

Vous le savez, notre collectivité a, depuis de nombreuses années, pris pour habitude de travailler dans l'échange et la transparence.

Aussi, lors de ce débat, toutes les questions, toutes les observations et toutes les propositions seront les bienvenues.

Je vous souhaite donc à toutes et à tous une belle journée d'échanges, que je souhaite franche et constructive.

Je vous remercie de votre attention.